



LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE :
UN CHOIX D'AVENIR

GUIDE DES MÉTIERS TERRITORIAUX
L'OFFICIER D'ÉTAT CIVIL

QUAND LES TALENTS
GRANDISSENT,
LES COLLECTIVITÉS
PROGRESSENT



POURQUOI CHOISIR LA FPT ?

Parce que les collectivités territoriales étendent leurs missions en exerçant de nouvelles compétences conférées par la décentralisation et offrent un service public de proximité au plus proche des attentes des citoyens

Parce qu'au regard des évolutions démographiques, plus d'un tiers des agents publics partira à la retraite d'ici 2030

EN FRANCE,
UN ACTIF SUR 5
TRAVAILLE
DANS LE SECTEUR
PUBLIC



LA FONCTION
PUBLIQUE :
**20 % DE LA
POPULATION
ACTIVE**

Fonction
publique
d'Etat

2,574
MILLIONS
44 %


**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
Liberté
Égalité
Fraternité

Fonction
publique
territoriale

2,034
MILLIONS
35 %



Il existe en
France trois
fonctions
publiques :

1,241
MILLION
21 %



Fonction
publique
hospitalière

La FPT comprend le personnel employé par :

- **Les collectivités territoriales** : les communes, les départements, les régions
- **Les établissements publics** comme par exemple les S.D.I.S. (Services Départementaux d'Incendie et de Secours) ou les C.C.A.S. (Centres Communaux d'Action Sociale)
- **Les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.)** : les métropoles, les communautés urbaines, les communautés d'agglomération, les communautés de communes, les syndicats de communes.

L'emploi territorial est très disséminé, réparti entre environ **40 000 employeurs locaux** (de la commune rurale de quelques centaines d'habitants au Conseil régional d'Île-de-France), qui choisissent librement leurs collaborateurs, dans le respect du principe de l'égal accès aux emplois publics.

Choisir de travailler dans une collectivité locale, c'est délivrer un service de proximité à l'usager, qu'il s'agisse des parents d'enfants dans une crèche, des parents et enseignants des écoles maternelles et élémentaires, d'une personne âgée, des passants ou des usagers des voies publiques, des services d'état civil...

Cette proximité avec les usagers s'exerce sous le regard attentif des élus locaux, eux-mêmes garants de la qualité de leurs services publics et de la solidarité locale auprès des citoyens qui les ont élus.

Devenir fonctionnaire ou agent public c'est participer à des missions d'intérêt général caractérisées et **assurer des missions très variées** auxquelles chacun a recours quotidiennement. Chercher un emploi dans les collectivités locales, c'est venir à la rencontre d'employeurs dynamiques car toujours en recherche d'adaptations aux besoins de la population.

Plus que dans les autres fonctions publiques, le travail dans une collectivité locale repose sur la

relation entre ces trois piliers : **usagers, élus et agents.**

Le monde des collectivités territoriales est en pleine évolution et les opportunités d'emploi sont riches.

LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE, C'EST 250 MÉTIERS RÉPARTIS EN 8 FILIÈRES D'EMPLOIS

ADMINISTRATIVE

Administrateur territorial
(catégorie A+)

Attaché territorial (catégorie A)

Rédacteur territorial (catégorie B)

Adjoint administratif territorial
(catégorie C)

TECHNIQUE

ANIMATION

CULTURELLE

MÉDICO-SOCIALE

SPORTIVE

POLICE MUNICIPALE

SAPEURS POMPIERS



L'OFFICIER D'ÉTAT CIVIL

Le maire a la possibilité de déléguer à un ou à plusieurs fonctionnaires titulaires de la commune, tout ou partie de ses fonctions d'officier de l'état civil, à l'exception de la célébration du mariage et de la signature de l'acte de mariage.

L'officier d'état civil est un garant de l'authenticité des événements de la vie des citoyens. Il enregistre les naissances, les mariages et les décès, se plaçant ainsi au cœur du service public de proximité. Son rôle est d'allier rigueur et qualités humaines pour accompagner les usagers dans des moments clés de leur existence.

Les officiers d'état civil relèvent du cadre d'emplois d'adjoint administratif territorial (filière administrative, catégorie C).

QUELLES SONT SES MISSIONS ?

L'officier d'état civil est chargé de la constitution et de l'instruction des actes d'état civil. Ses missions exigent à la fois rigueur, sens du détail, écoute et diplomatie.

■ Gestion et enregistrement des actes

L'officier d'état civil est responsable de la tenue administrative des registres et de l'instruction des actes de naissance, de mariage, d'adoption et de décès. Cette mission requiert une grande minutie pour garantir l'authenticité de chaque document.

■ Accueil et conseil du public

En contact direct et permanent avec le public, l'officier d'état civil accueille, oriente et renseigne les usagers, tout en gérant les appels téléphoniques. Son rôle est essentiel pour accompagner les familles dans les moments heureux ou douloreux.

■ Conformité et relations juridiques

L'officier d'état civil s'assure du respect des réglementations en vigueur pour garantir la légalité

des actes. Cela implique des relations régulières avec les services juridiques, la préfecture, le procureur, ainsi que le ministère de la Justice et l'INSEE.

■ **Délivrance des documents officiels**

Il délivre les papiers d'identité et les livrets de famille, prépare les registres pour les mariages et s'assure de l'authenticité des documents pour garantir un service de qualité et conforme à la loi.

■ **Appui aux élus dans le cadre de l'organisation des cérémonies**

Il peut également être un appui aux élus dans le cadre de cérémonies, comme les mariages ou les parrainages civils. Outre la préparation des documents officiels, il peut être en charge

de la réception des futurs époux, de l'accompagnement de l'élu officiant pour la lecture de l'acte et la préparation logistique (signature des actes, gestion des invités, remise d'un présent...).

Ce poste implique un contact direct avec le public et une collaboration étroite avec de nombreux services et instances. Il travaille en équipe avec d'autres officiers d'état civil, mais aussi avec la préfecture, les services funéraires, la police municipale et les services sociaux. Il entretient des relations professionnelles avec des traducteurs assermentés, le parquet civil et la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL).

Le travail se déroule principalement en bureau et au guichet d'accueil. L'officier d'état civil est employé par une commune et est généralement rattaché aux services de l'état civil ou de la population.

COMMENT DEVIENT-ON OFFICIER D'ÉTAT CIVIL ?

Les officiers d'état civil appartiennent au cadre d'emplois d'adjoint administratif territorial (filière administrative, catégorie C).

Le concours constitue la règle de droit commun pour le recrutement des fonctionnaires.
Cependant, il existe une possibilité de recrutement direct pour les cadres d'emplois de catégorie C en fonction du grade (Adjoint administratif).

Il existe différents concours d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe :

1

Le concours externe d'adjoint administratif est ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme homologué au niveau 3 (anciennement niveau V) de la Nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles.



2

Les concours internes sont ouverts aux fonctionnaires et agents publics devant justifier, au 1^{er} janvier de l'année du concours, d'un an au moins de services publics..

3

Les troisièmes concours sont des concours réservés aux candidats qui ne possèdent pas les diplômes requis pour s'inscrire aux concours externes mais pouvant justifier de l'exercice, pendant au moins 4 années, soit d'une ou plusieurs activités professionnelles, soit d'un ou plusieurs mandats d'élu ou de responsable d'une association.

Chaque concours donne lieu à l'établissement d'une liste d'aptitude listant les candidats déclarés aptes par le jury. Pendant la durée d'inscription sur la liste d'aptitude, d'une durée maximale de quatre ans, il revient au lauréat de trouver un emploi dans une collectivité territoriale.

Ces concours sont organisés tous les 2 ans. Les candidats peuvent trouver le calendrier mais également des éléments d'information sur le site www.concours-territorial.fr.

Le maire ne pouvant déléguer qu'à un ou à plusieurs fonctionnaires titulaires de la commune les fonctions qu'il exerce en tant qu'officier de l'état civil, un agent contractuel ne peut exercer ces fonctions.

L'ensemble des offres d'emploi des collectivités figure sur le site www.emploi-territorial.fr.

QUELLES PERSPECTIVES DE CARRIÈRE ET D'ÉVOLUTION ?

Dans le cadre de leur déroulement de carrière, les fonctionnaires territoriaux peuvent bénéficier d'avancements statutaires qui prennent la forme d'avancement d'échelon, d'avancement de grade et de promotion interne.

Avancement d'échelon : l'avancement d'échelon est le passage d'un échelon à l'échelon immédiatement supérieur à l'intérieur d'un même grade. Il n'a aucune incidence sur les fonctions exercées. Il entraîne une augmentation du traitement

Avancement de grade : l'avancement de grade désigne la situation pour un fonctionnaire, de passage de son grade d'origine au grade immédiatement supérieur

Promotion interne : la promotion interne est le passage à un cadre d'emplois supérieur. Elle ne peut se faire qu'au sein de la même Fonction publique et seulement si le statut particulier de ce nouveau cadre d'emplois le prévoit. La promotion interne permet d'accéder à des fonctions et à un emploi d'un niveau supérieur, à une échelle de rémunération plus élevée et à de nouvelles possibilités de carrière.

L'agent bénéficie également d'un **droit à la formation.**

Par ailleurs, l'agent peut agir lui aussi sur sa

carrière en effectuant **differentes formes de mobilité** : changement d'employeur, changement géographique ou encore nomination dans un nouveau cadre d'emplois après la réussite d'un concours ou d'un examen professionnel.

L'appartenance du fonctionnaire à un cadre d'emplois lui **assure la possibilité d'exercer des métiers différents** au cours de sa carrière, selon le poste auquel il est affecté.

La continuité de la carrière du fonctionnaire territorial **n'est interrompue ni par le changement d'employeur, ni par le changement d'activité.**



Un fonctionnaire territorial a l'opportunité de travailler dans toute collectivité locale du territoire national et de changer de lieu de travail, d'employeur, grâce, notamment, à la bourse de l'emploi (accessible sur Internet à l'adresse www.emploi-territorial.fr).



WAT - agence wwat.com - 2211_03940_Crédits photo : iStock.

Les métiers | POURQUOI territoriaux PAS VOUS ?

metiersterritoriaux.fr

#metiersterritoriaux

OUAND LES TALENTS
GRANDISSENT,
LES COLLECTIVITÉS
PROGRESSENT

